L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 31 JUILLET 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Haiti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane: le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus **dix jours**, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs departs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai......; et de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.
27juil—

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux, ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il **appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.** 8avril—au 22 oct.

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, recommandés arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 p. m.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis. 9fév—1an MaJD

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés

—EN—

NATTES

DE CHINE

A. Brousseau's Son

17.....RUE DE CHARTRES.....

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

9juin—1an

A. CAPITON

TAILLEUR-FASHIONABLE.

9....Rue Carondelet, près Canal....9

VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $30 et au-dessus de ce prix. 10av—3mDMaJ

L'ASSORTIMENT

—DE—

VETEMENTS

DE PRINTEMPS

—POUR—

Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnions depuis soixante jours, est maintenant

COMPLET,

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

L'examiner de bonne heure,

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.

Nous avons publié un

CATALOGUE DE MODES,

que nous distribuons dans nos

Iles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

LEON GODCHAUX,

Marchand de vêtements et d'articles de toilette,

81, 83 et 85 rue du Canal.

1er avril—

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.

NATTES DE CHINE, sans couture.

TOILES CIRÉES.

STORES DE FENETRES.

RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

2 avril—dim, mar, jeu

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR,

11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE

Marchand-Commissionnaire.

97 RUE DECATUR,

Bureau au Premier.

Avances libérales sur consignations de coton ore, mélasses et riz, &c.

25 mars—1 an

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 51	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	74,806 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,818 07	
Réassurances	7,335 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Réfaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter. Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

L'a compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95	
Primes en voie de perception	18,933 06	
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76	
Effets immobiliers	39,992 49	
Billets garantis par nantissements	16,397 68	
Billets garantis par hypothèques	17,042 46	
Billets à recevoir à courtes échéances	9,355 09	
Meubles de bureau et installation	2,370 25	$159,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, le 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. E. SARRAZIN,	A. ZIQUES,
PETER BLAISE,	B. SAMPIGLIO

N. SEIBEL.

16 juil—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER..........Président
R. GALLY..........Vice-Président
SCOTT McGEHEE..........Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison,
R. F. Chambers,	L. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. R. Sharpe,
M. Schwabacher,	J. A. Duffho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villerwal,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunb
E. L. Forstall,	V. G. Ernst,
Joseph David,	I. Hernsheim,
J. A. S. Vaughs,	E. Beltran,
L. Lacassagne,	Henry Lehmann

Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques compatibles avec la sûreté.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ses assurés, sur le montant des primes acquittées. 30 mar—6mD

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.......RUE BARONNE.......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis,

23fév—6m1 an DMJ

L. S. L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ces avis.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

Certificats d'argent et lettres enregistrées au New Orleans National Bank

Nlle-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.e

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président.
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conner,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. O. Couiea,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman,	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Octo182—1an v&c

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL..........$300.000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—

Sur des risques d'incendies		$62,159 53
Sur des risques de mer		6,599 52
Sur des risques de rivière		5,586 27
Primes totales		$74,345 32
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9 686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21,494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

des profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché et ne sert pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement libérées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage du public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

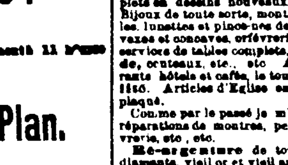

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, son vases et coupes, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de table complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc, etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

16o—6dé—DMarJ

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audiffret, Jean Baptiste	Labigand L S
Abadie Cécile B	Le Corgne De C
Augereau J. M. d'	Lejet Joseph N
Augereau Vve d'	Lamazon J G
Augereau P. D. d'	Latapie les époux
Bordes Dominique	Lauréal David
Bernard les époux	Le Maréchal C
Becker Pierre	Meunier Lazare
Castelin Michel	Masseré Mme
Camors & Cie	Martin Jean
Cellérier Céleste	Maury Fécis
Claverie Jean-Marie	Morin C G
Demander F	Esmond Jules
Dherbécourt A	Serval A
Ducos Jean	Sue Jules
Ducos Bernard	Sieos M
Dupuis Adèle Levy	Turcan B
Dumas Ed	Tujague B
Despax M	Thévesin De Vve
Delaire Vve	Vergnole les époux
Fontan Baptiste	Vérot les époux
Garlepied M	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er juillet 1883.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Fentre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations pleinement garantis. J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent se défaire de leurs Pianos. 17aoûi—

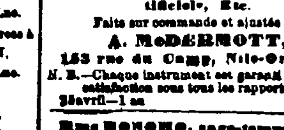

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

28avril—1 an

Mme BONOMO, sage-femme, et au coin des rues Louis et 102 Bourbon se recommande pour toutes les maladies des femmes et comme sage-femme. Elle prévient guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile des enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans.

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

9—juil 9— Dim.M

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu		$248,848 79
Risques sur les mers		22,022 70
Risques sur les rivières		22,912 62
Total des primes		$293,784 12
Moins les primes non-échues		75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,503 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,827 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244,920 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,362 50
Actions du New Orleans Water works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
R. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District inférieur de la Paroisse d'Orléans,

Nos 112 et 114 rue Royale

NLLE-ORLÉANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau du notateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise,

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment et qu'à partir du 31 décembre 1883 les contribuables qui ne les auront pas acquittées deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant. Sur toutes propriétés foncières un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY
Collecteur de Taxes du District Inférieur.
Juin—29 d juil

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District supérieur de la Paroisse d'Orléans.

No 26 rue Union.

NLLE-ORLÉANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour année 1883 a été enregistré au bureau du notateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise,

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant. Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON.
Collecteur de Taxes du District supérieur.
22juin—1f par sem 3 sem

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00,

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir à épargner nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents dans tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston, Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend présentement de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

26 avril—3 m, mar. J. D.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Mme Elizabeth F. Brandenburg vs Edward A. Yorke, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8895.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Felicité, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlet numéro quarante-six sur un plan du faubourg Annonciation, dont une copie du dit plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire, et une autre copie annexée à l'acte passé pardevant James Graham, notaire, le 17 janvier 1856; lesquels dits lots mesurent conformément aux dits titres soixante et un pieds deux pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur et façade à la rue Richard de cent quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, sur une profondeur et façade à la rue Félicité de deux cent vingt-huit pieds et à peu près cent quatre-vingt pieds et cinq lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de la veuve et héritière de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 juil—3,10,17,24,31—4 août

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt trois et vingt quatre, chacun mesurant comme suit, savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt quatre ont été acquis par le défendeur lui, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Klein p ter, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 370, et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur lui, par achat de la succession de Madame M. A. Wilke, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1873, enregistré au dit bureau de transfert, et dans le dit livre 104 folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 juil—17,24,31—7,14,18 août

Delord Burthe vs. Mme Vve Adèle Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8238. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Annonciation, Edward (maintenant Melpomène), Constance et Terpsichore, composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces et deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène, du côté de la rue Constance.

2° Un autre certain terrain attenant au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain dans le même îlet que ceux ci-dessus décrits désigné par le numéro vingt huit sur un plan fait par C. F. Zimpel en date du 3 janvier 1833 déposé comme plan No 5 en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, lequel terrain mesure 30 pieds américains vingt six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent sept pieds dix pouces et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même îlet que ceux précédemment décrits désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante et un pieds six pouces et deux lignes. Etant la même propriété acquise par le débiteur des héritiers de W. T. Hepp conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire en cette ville, le 5 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10juil—10 17 24 31—août 7 11

Britton et Bright vs Charles G. Johnsen.

Lewis & Williams vs Charles G. Johnsen

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—Nos 5409 et 5425—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés MERCREDI 8 août 1883 à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de vieilles machines, vieux fer, vieux bras de fer, vis, divers, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Lesdits objets se trouvent en ce moment dans la fonderie rue Tchoupitoulas entre Julia et St Joseph, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 juil—28 31—août 3 8

Jules T Morel vs John M. Hutchee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8045—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt voyer, en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-dix-sept. Lequel dit lot mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trouve un pied six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr notaire en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir: quatre cent soixante huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p. o à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 p. o honoraires d'avocat sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance, quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882 chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75,00 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Hutchee à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qu'en devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

24juil—24 31—2 14 21 25 août.

Lafitte & Dufilho vs. Charles G Johnsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Fourcher ou Constance, St-Joseph et Julia, et désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan dressé par Frederick Wikinson, député voyer général, en date du 26 septembre 1830. Le lot numéro quatorze mesure trente pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro treize, touchant au numéro quatorze, mesure vingt-et-un pieds quatre pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de Louis Bonnemer conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, le 20 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27 août 3 7

Succession de H. M. Haskins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8494.—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juillet 1883, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts d'après une liste déposée au greffe dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juil—24,28, 1,4 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver (Jos H. Spearing, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6158—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 1er septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St Mary désigné par le No 128 sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24ème jour d'avril 1835 et déposé à l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit lot de terre mesure, au pied anglais, 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod, sur 57 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que 110 actions du capital hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane réduites à 1-3 actions, y attachées, acquises par Edwin S. Oliver, à une vente faite par les Etats-Unis par le ministère du marshall provisoire, le 9 mai 1865, dans le procès de Edwin S. Oliver vs James Cosgrove, No 266 du dossier de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet-action pour la somme de Trois Cents Trente Dollars ($330) échéant le Premier Janvier 1884 et de ladite banque, et la différence comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et renouvelable conformément à la charte les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et ledit billet action et ai fourni devra être identifié avec les deux actes du 23 août 1847, devant Chas Boudousquié, et du 16 juin 1865 devant Ad. Boudousquié, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

31 juil—31—août 7 14 21 28—sept 1

Mme M. Davidson et al. vs. Michael Hoeffner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8576.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 août 1883, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles assortis, effets mobiliers et autres articles, etc., sur les lieux, No 203 rue du Camp, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

31 juil—21 août 7,11

Richard T. Burke vs George Habisreitinger et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 8979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Harmony, Chippewa, Pleasant et St Thomas anciennement Fulton. Les dits lots étant désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'îlet numéro trois, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent treize pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux du dit îlet et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise au lot numéro deux et étant borné à l'arrière par le lot numéro huit du dit îlet. Le dit lot numéro deux mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas anciennement Fulton sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du dit lot numéro un et cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, et est borné dans le fond par le lot numéro sept. Le dit lot numéro trois mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas, cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt dix-neuf pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et borné dans le fond par le lot numéro six. Le lot numéro quatre forme le coin des rues St Thomas, anciennement Fulton, et Pleasant, et mesure trente pieds neuf pouces de face à la dite rue St Thomas, anciennement Fulton sur une profondeur de quatre vingt dix-neuf pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et quatre vingt quatorze pieds six pouces de profondeur et de face à la rue Pleasant le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville dans la partie communément connue sous le bourg Livaudais et désigné comme lot numéro sept, sur un plan fait par le voyer dressé par D. Baltor, voyer déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer anciennement notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas anciennement Levée et Neuvième et mesure, au pied anglais cent quatre et un pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, anciennement Levée, sur une profondeur de cent quinze pieds dix pouces à la rue Neuvième et une profondeur de cent seize pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et il est borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, anciennement Levée et St Thomas anciennement Fulton.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juil—27 31—17 24 28 août

A. Mocheroux & Co vs Veuve Pierre Letellier et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8529—En vertu d'un writ de saisie et vente moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 7 août 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros dix sept et dix huit de l'îlet No 442 borné par les rues Hagan, anciennement Prieur, St Jean, Ursulines St Philippe et Rendon, anciennement Deuxième. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir: Le lot numéro dix-sept mesure trente trois pieds quatre lignes (33 0 4) de face sur la rue St Jean sur une profondeur et façade à la rue Hagan de cent vingt-huit et un pieds rencontrant cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur le côté qui le sépare du lot No 18 et trente deux pieds de largeur dans le fond.

Le terrain dix-huit mesure trente-trois pieds quatre lignes de façade rue St Jean cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la limite du côté du terrain dix-sept, cent quarante six pieds de profondeur sur la limite du terrain dix-neuf, et vingt-deux pieds de largeur à l'arrière-plan.

Etant la même propriété acquise par feu Pierre Letellier de C. A. Briand, par acte passé pardevant C. T. Soniat notaire le 27 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 juil—6 14 21 28—août 4 7

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 8016—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Celles en date du quatrième jour d'août 1866, déposé en l'étude d'Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt-trois actions en laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent, conformément à un acte intitulé acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S Magner, notaire, en date du 8 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre vingt-dix-huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant, l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25—1,8,15,22,25 août

Mme S. E. Meteyer et al vs Joseph Billgery.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 8947—En vertu d'un writ de fieri facias pour frais à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI 21 août 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix-neuf pieds deux pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 166 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Billgery, des héritiers de Hart M Shiff par un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 21 mai 1870.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

Philip Werlein vs. Curtis C. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 août 1883, à 11 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain piano Mathusheck, No. 7859, maintenant sur les lieux, No. 35 rue du Canal, au magasin de musique Werlein.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juillet—27, 3, 7 août

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Installation pour Café, Vins, Liqueurs, etc.

Succession de Henri Escarraguell.

No 8649—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux, No 38 rue Royale—MARDI, 31 juillet 1883, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juin 1883, il sera vendu à l'encan, au café coin Dauphine et St-Louis—

Le contenu du dit local, comprenant installations pour café, meubles, etc.

Conditions—Comptant. 21juil—21 28 31

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Samuel S. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7767—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte supplémentaire final présenté par Mme C. A. Rogers exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 juil—26 31—4 août

Succession de Dorothea P. Stephan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7916—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 juil—26 31 août 4

Succession de Mme V. W Killmartin (née Moore), veuve de John Killmartin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9133—Attendu que John Davidson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme V. M. Killmartin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 juil—29 août 2.7

Succession de Mme Veuve Jean Barès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6982. Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par M. Jean Carrère exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 juil—27,1.5 août

Successions de Jacob et Lena Bonewitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9110—Division E—Attendu que George Bonewitz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Jacob et Lena Bonewitz décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28juil—28 1 5 août

Succession de John Adams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9118—Division A—Attendu que Mme Anne Hart, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Adams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 juil—28—1,5 août

Succession de Mme Hannah J. Conrad

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,414—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John N. Conrad administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28juil—28 1 5 août

Succession de Johanna Dewentzer, femme de Lawrence Metz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9092—Division—Attendu que Augusta Ben Wolf, femme de Frederick A. Albrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Dewentzer, femme de Lawrence Metz décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 juillet—24 28 2août

Succession d'Eugène Gorrondona.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9090—Division—Attendu que Joseph P. Gorrondona a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Gorrondona décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'il en est, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 juil—24 28 2 août

REUNION DE CREANCIERS.

Etat de la Louisiane vs. the Herdic Coach Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5689—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par les Commissaires Liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 juil—22,26,31

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans

JE certifie ici, que le 3me jour de juillet 1883, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants, savoir:

Catherine E Ryan
vs. } No 8793.
John G. Ryan, son époux

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante et sur sa production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante la loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante.

Il est décrété, adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883 soit maintenant confirmé et rendu péremptoire, et conséquemment que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, Catherine E. Ryan, et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux, la plaignante payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.

Signé A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de juillet An de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent Quatre Vingt-Troisième.

JAS. D. RANKIN,
Sous Greffier.

10juil—1 0,17,21,31 7 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandeur Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale, est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas E. Rosier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1883.

Signé. A. L. TISSOT, Juge.

Pour Copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25juil—9 16 août

Wheeler & Wilson

Silent No 8.

La machine le meilleur marché à acheter

PARCE QU'ELLE EST

La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger.
Celle qui fonctionne le mieux,
La plus durable.

—AUSSI—

Elle fait le travail le plus perfectionné.

A vendre Comptant ou à des conditions faciles.

WHEELER & WILSON M'F'G Co

103 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Demandez des listes de prix.

11 mai—SuDMaJ

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Meubles, Bijouterie, etc.

Succession de Marie Anne Meche, veuve de Edward Meche, No 8398

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure l'avenue de la Bourse et Bienville—JEUDI 2 août 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 43 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 27 juillet 1883, siégeant au lieu et place de l'Honorable N. H. Rightor, juge, division D, maintenant absent—

Un lot de meubles meublant, comprenant meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, glaces, pianos, ustensiles de cuisine, etc., etc. Aussi, un lot de bijouteries assorties.

Conditions—Comptant. 29 juil—août 2 9.

PAR H. STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO. encanteurs. Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 31 juillet 1883 à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan No 35 rue de Chartres.

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Dr. E Dreifus vs. M. et Mme Seligman, in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7330. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 903 rue des Magasins dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 7 août 1883 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de Meubles et un Piano.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON,
Constable.

28 juil—28 août 2 7

Frederick Klein, Sophia Masel, femme de Francisco Mistiano subrogés vs Frederick et Sophie Mistiaux—Le même vs le même

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4713, 4714—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Herling, veuve de Jacob Kohlman maintenant comme de Frederick Mistrait, à un certain îlet, carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, D'Hémécourt et Rendon, et l'Avenue Hagan se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Jos Pilié, le 1er mai 1840 déposé aux archives de feu D. L. McCay notaire, le dit îlet mesure au pied américain 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rendon 307 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hémécourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.

12 juil—12 19 26 août 2 9 11

Burke & Thompson vs. J. Lacoste & Sons, les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—Nos. 4809 et 4813—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au coin des rues Kerlerec et Dauphine SAMEDI 4 août 1883, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Le contenu et les installations de la grocerie située au coin des rues Dauphine et Kerlerec.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY Constable.

25 juil—25 30, 4 août.

Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.

Fred. N. THAYER.

162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.

(Entrepôts rue Gravier 217.)

Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.

18 mars 8 6—1an

Chemins de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont menés par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve la voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal et Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à la jonction avec les rues Delord et Annonciation et suivent cette dernière [illegible] jusqu'à la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et de là à la rue du Canal. On peut voir aux environs de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli où elles gagnent Triton Walk. Les Baronne cars passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les Dryades cars vont de Triton Walk à la rue Dryades, passent devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les Baronne cars, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les Dryades cars, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, [illegible]

Perdu.

UN certain billet tiré par Mme Joseph S. Stevenson à son propre ordre et par elle endossé le 26e jour de novembre 1877 pour la somme de Six Mille Huit cent Soixante Quinze ($6875) piastres, payable un an après date, avec intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, ledit billet est garanti par une hypothèque conformément à un acte passé pardevant Joseph C. Lanenne, notaire, le 26e jour de novembre 1877. Le public est prié de ne pas accepter ni négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1883.

GEORGE F. BAUMANN, Agent

21 juil—26, 2 août